

ENVIRONNEMENT

Les aménagements existants aux abords des constructions traditionnelles participent de leur mise en valeur. Une attention particulière sera apportée à la conservation et à la restauration des éléments constituant l'environnement de la construction : clôtures maçonnées ou haies végétales, grilles anciennes, éléments de fermetures, arbres remarquables...



Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP, abords de monuments historiques, sites classés ou inscrits). Ils accompagnent également les principaux acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie – 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République -28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h et les mardi et jeudi de 14h à 17h
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

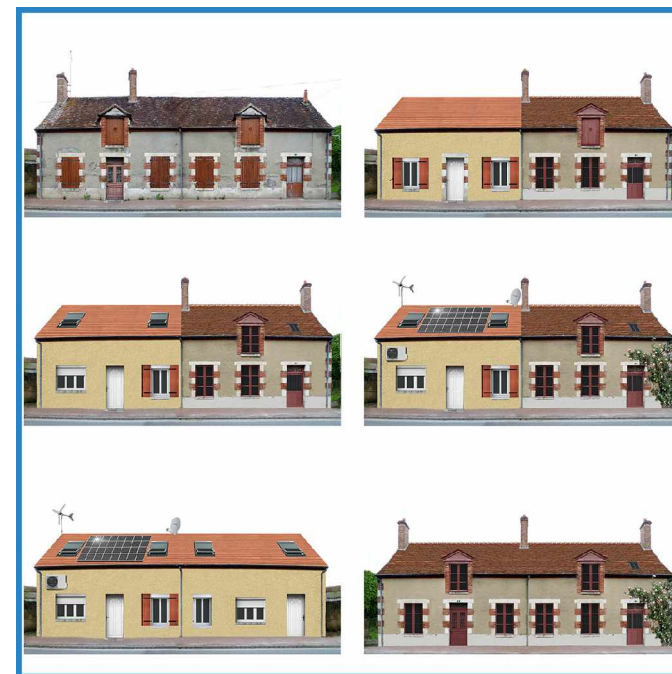
STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h30 à 12h
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf lundi matin.
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr

RESTAURER UN BÂTIMENT TRADITIONNEL



Le bâti traditionnel correspond aux bâtiments construits avec des matériaux naturels assemblés selon des savoir-faire hérités d'une tradition locale. Ces techniques anciennes utilisent principalement la pierre, la terre, le bois, la chaux, le chaume...

Toute intervention, modification ou extension d'une construction traditionnelle doit tenir compte des caractéristiques et du style architectural existant dans un souci de préservation et de mise en valeur d'un patrimoine commun.

Les caractéristiques d'une construction ancienne, son implantation et son agencement, résultent généralement des contraintes liées aux conditions climatiques, aux modes de mise en œuvre des matériaux et aux usages propres à ce bâti.

L'observation d'une construction traditionnelle constitue la première source d'information permettant de faire les bons choix.



VOLUMETRIE

Une restauration soucieuse de préserver les qualités architecturales d'une construction traditionnelle devra avant tout respecter la volumétrie du bâtiment, c'est à dire ses dimensions, sa forme et ses proportions.

Lorsque la volumétrie a été dénaturée, le projet de restauration s'attachera à retrouver les dispositions d'origine.

COMPOSITION

L'observation méthodique de la composition d'une façade permet de comprendre la composition initiale de la façade : proportion des fenêtres, ouvertures régulières ou aléatoires, symétrie, largeur des lucarnes...

La restauration devra tenir compte de la composition et de l'histoire du bâtiment : proportions et implantation des percements, respect des éléments de décors... La décoration des façades sera conservée (soubassement, encadrements, corniches, bandeaux...).

On évitera l'ajout d'éléments susceptibles de perturber l'équilibre de la façade : ouvertures incohérentes, volets roulants, menuiseries industrielles...

MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés dans la construction traditionnelle proviennent généralement de l'exploitation naturelle du site : carrières de pierres et d'ardoises, briques et tuiles à base d'argile, structures et menuiseries en bois, enduits à base de sables locaux, peintures à base de pigments naturels...

D'une manière générale, les matériaux existants en façade et en toiture seront soigneusement entretenus pour préserver l'authenticité de la construction.

On veillera par ailleurs à utiliser des matériaux et des techniques de réalisation proches de celles existantes.

La mise en œuvre de ces matériaux nécessite l'intervention de professionnels maîtrisant les techniques traditionnelles. On veillera à éviter tout recours à des matériaux d'imitation et à des techniques industrielles peu compatibles avec le caractère de la construction.

Les teintes seront choisies en accord avec la nature des matériaux dans un souci d'harmonie générale avec le paysage environnant.

LA REFECTION DES ENDUITS

- L'utilisation d'enduits prêts à l'emploi mono-couche, de teinte artificielle et de finition grattée, banalise l'aspect traditionnel du bâtiment.

- L'emploi d'enduits traditionnels, réalisés au mortier de chaux et sable de carrière, de finition adaptée au style architectural est à privilégier. L'utilisation de sables locaux permet d'obtenir une teinte naturelle beige soutenu, en accord avec les enduits anciens avoisinants.



LE CHANGEMENT DES MENUISERIES

- L'utilisation de menuiseries inadaptées dénature la qualité architecturale du bâtiment (PVC, volets roulants...).

- Afin de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment, il est conseillé de restaurer les menuiseries anciennes ou de les remplacer par des menuiseries identiques aux modèles d'origine (voir fiche conseil «Les menuiseries»).



LA REFECTION DES COUVERTURES

- L'utilisation de tuiles industrielles, la pose de châssis de toit disproportionnés et la démolition des lucarnes et des cheminées existantes altèrent le caractère traditionnel du bâtiment.

- L'emploi de tuiles de modèle traditionnel, la restauration des lucarnes et des cheminées permettent de préserver les qualités patrimoniales de la construction.



LES CHOIX DE RESTAURATION

- L'utilisation de techniques de restauration inappropriées fait disparaître les caractéristiques architecturales du bâti traditionnel et altère les qualités de l'ensemble urbain.

- Le choix d'une restauration soignée permet de mettre en valeur le caractère traditionnel du bâtiment et contribue à améliorer le cadre de vie de la commune.

